



AFC
Direction des affaires fiscales
Case postale 3937
1211 Genève 3

Etude MARTIN & Associés
Maître Yvan Martin
Rue de l'xxxxxxxx
120X Genève 3

N/réf. : MGU/CN/DAR 018100XXX
V/réf. : 1247578

Genève, le 24 octobre XXXX

Concerne : Monsieur Léonard Castel - Contribuable n° XXX.XXX.XXX – Impôts cantonaux et communaux – Vente de l'appartement sis sur la commune de XXX à la rue XXX

Maître,

Nous faisons suite à votre courrier du XXXXX relatif à la cession du bien immobilier cité en objet.

Nous vous informons que le contenu de ce courrier rencontre notre approbation et nous vous en retournons donc le double muni de notre bon pour accord, assorti des réserves qui suivent :

- Le présent accord ne se fonde que sur l'état de fait exposé dans la demande et ne couvre que les conséquences fiscales décrites dans la partie intitulée « Conclusions ».
- Le présent accord s'applique pour autant que l'opération soit effectuée d'ici au 31 décembre 2020. Dans l'hypothèse où l'opération serait réalisée à une date postérieure, une nouvelle demande de ruling devra nous être soumise, sur la base des dispositions législatives et réglementaires qui seront applicables et compte tenu de l'évolution éventuelle de notre pratique. Cette demande donnera lieu à un nouvel accord dont le contenu pourrait, le cas échéant, s'écarter des positions du présent ruling.

En vous remerciant de votre attention, nous vous adressons, Maître, nos meilleures salutations.

XXXXXXXXXXXX
Conseillère fiscale

XXXXXXXXXXXX
Conseiller fiscal

Annexe mentionnée.